Département du Loiret

Arrondissement d'Orléans

Commune de Seichebrières

Tél : 02 38 59 41 56

Courriel : mairie.seichebrieres@orange.fr.

Séance du 21 septembre 2026

Le 21 septembre 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de VACHER Philippe, Maire.

Présents : M. VACHER Philippe, Maire, Mmes : BRIERE Patricia, PETIT Pascaline, ROUSSEAU Jennifer, MM : DARGENT Jean Michel, CHAPELLIER Sébastien, MILLET Bruno, SAOUT Guillaume, ROUSSEAU André,

Excusés : Valérie BIDAULT qui donne pouvoir à Philippe VACHER.

Eugénie RAGU-LUCHE qui donne pouvoir à André ROUSSEAU.

A été nommée secrétaire : Jennifer ROUSSEAU.

Adoption du compte rendu du 8 juillet 2026.

1. Décisions modificatives eau et Assainissement

Conformément aux directives des finances publiques sur les imputations budgétaires du budget annexe Eau et assainissement, il a fallu procéder à une modification comptable sur le transfert des crédits liés aux redevances d'eau et d'assainissement.

Les comptes 70 (produits et services) sont basculés désormais au compte 63 (impôts et taxes). Les virements effectués s'équilibrent de compte à compte sans modifier l'équilibre général du budget et aucun impact sur les tarifs du service pour les usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve cette décision modificative et

Autorise le Maire à acter ces changements d'imputations auprès du Trésor Public.

2- Convention groupement de commande de la CCL pour travaux entretien

Le Conseil municipal a validé l'adhésion de la commune à la convention de groupement de commandes portée par la Communauté de Communes des Loges (CCL) pour l'entretien de la voirie plus spécifiquement l'achat de sel de déneigement pour la période hivernale.

Cette démarche permet ainsi de bénéficier de tarifs négociés avantageux tout en garantissant la continuité du service public hivernal.

3- Validation d'un devis pour travaux sur couverture d'un bungalow

Le Conseil municipal a validé le devis d'un montant de **4895.30 € HT soit 5 384.83 € TTC** de l'entreprise VOSSION pour les travaux d'entretien de la toiture d'un bungalow municipal. Ce chantier permettra de pérenniser le bâtiment et d'assurer son étanchéité. Cette dépense de travaux d'entretien sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du budget en cours. Le Maire est autorisé à signer le devis afin de lancer rapidement l'intervention

4- échange et bornage d'un terrain

Le Conseil municipal a validé le principe d'un échange de parcelles (les parcelles AD0128 appartenant à la commune et les parcelles cadastrées AD 164 et AD 165 appartenant à Monsieur Pasquet)

D'un commun accord entre les deux parties, cet échange permettrait l'agrandissement du terrain autour de la chapelle Saint Mammés pour faciliter l'accès d'engins et d'entretien du site.

Le conseil municipal a donc autorisé le maire à faire appel au géomètre pour délimiter précisément les nouvelles parcelles et donne également pouvoir au maire pour signer l'acte authentique chez le notaire afin de finaliser l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à l'examen des points divers :

Points divers :

- **Festivités de fin d'année** : L'arbre de Noël de la commune est programmé le samedi 12 décembre 2026 à 17h00.
- **Entretien du patrimoine :** Planification de travaux prévoyant la coupe des thuyas au cimetière communal.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire

P. VACHER.

